

Nous avons des réponses à vos questions – Relève Professorale

Ce document « Questions - Réponses » est un document évolutif. Il s'adresse en premier lieu aux personnes candidates et aux conseillers à la recherche.

Nous vous invitons à le consulter avant de communiquer avec nous. En espérant que ces informations vous seront utiles.

Ce document fait référence aux [Règles générales communes \(RGC\)](#).

Questions	Réponses	Dernière mise à jour
FRQnet		
		Juin 2021
ADMISSIBILITÉ		
Situation	Est-ce que je suis admissible ?	
J'ai une expérience en tant que professeur.e dans un établissement hors Québec ou à l'international.	Oui. Vous devrez toutefois nous fournir les preuves d'emploi afin que nous soyons en mesure de déterminer si la période durant laquelle vous avez exercé doit être décomptée de la période d'admissibilité. Il est à votre avantage d'indiquer clairement dans votre CCV le type de poste obtenu (le terme <i>professeur.e</i> , n'est pas suffisant). Tous documents transmis devraient être traduits en français ou en anglais.	
J'ai pris un congé de maternité durant la période d'admissibilité de 3 ans.	Oui. Votre période d'admissibilité sera prolongée afin de compenser cette période.	
J'ai un poste de professeur.e associé.e dans une université québécoise.	Non. Ce programme s'adresse exclusivement aux personnes candidates de statut 1. Le poste de professeur.e associé.e implique que vous recevez votre salaire d'un autre établissement d'enseignement ou de recherche.	
J'ai déjà présenté une demande qui a été jugée non admissible.	Oui. Selon la raison invoquée. Toutefois, une fois le processus d'évaluation enclenchée, vous êtes réputé en évaluation. Ce qui réduit vos opportunités de réappliquer.	
CONSTITUTION DE LA DEMANDE		
Est-ce que je peux présenter un projet qui fait partie de ma programmation de recherche CRSNG ?	La subvention de la relève professorale finance un PROJET de recherche. Si tel est le cas, assurez-vous de bien expliquer le non-chevauchement avec des projets existants ou terminés que ce soit au	

	point de vue des objectifs spécifiques, de la méthodologie ou du budget reçu.	
Liste d'experts		
J'ai étudié avec une personne qui travaille dans le même domaine que moi. Puis-je l'inclure dans ma liste d'experts et expertes externes ?	Non. La liste d'experts et expertes externes n'est pas une liste de personnes qui peuvent vous recommander ou attester de votre expertise. Cette liste doit inclure des experts et expertes dans votre domaine de recherche ici ou d'ailleurs. Vous êtes la personne la mieux placée afin de déterminer la pertinence d'un expert dans votre domaine. Assurez-vous de ne pas avoir de conflits d'intérêts avec ces personnes, car ceci pourrait vous pénaliser. Veuillez, vous référer au RGC pour des exemples concrets (section 4.2). La conduite responsable en recherche exige que de part et d'autre les conflits d'intérêts soient déclarés afin d'en faire une gestion transparente et rigoureuse.	
Est-ce que je dois contacter les personnes dans ma liste d'experts et expertes afin de m'assurer de leur disponibilité ?	Non. Il est fortement déconseillé de faire ce genre de démarche qui pourrait influencer l'évaluation.	
CV commun canadien		
J'ai déposé mon CV commun canadien sur le site CCV et la mise à jour n'a pas encore eu lieu dans la section CCV de mon portfolio FRQnet ?	La mise à jour des CV communs canadiens peut prendre jusqu'à 48 h entre le moment que vous avez actualisé votre CV sur le site du CCV et que celui-ci est transmis dans votre portfolio FRQnet. Le système FRQnet ne vous permettra pas de transmettre votre demande si la section du CV commun canadien de votre portfolio n'est pas mise à jour. Assurez-vous de prendre le gabarit FRQNT ainsi que de suivre les instructions disponibles sous l'onglet Accès Portails sur les informations à transmettre dans votre CV dès le début afin d'éviter des retards.	
J'ai déposé mon CV commun canadien sur le site CCV pour appliquer à un programme FRQSC ou FRQS. Est-ce que je peux utiliser ce même CV commun pour ma demande au programme Relève professorale ?	Non. Le programme relève professorale exige le format du CV commun canadien dans son gabarit FRQNT. Ceci est une condition d'admissibilité.	
Je ne comprends pas comment incorporer l'équité, la diversité et inclusion (EDI) dans ma proposition ?	La majorité des établissements possède des personnes assignées à cette importante question. Elle sera en mesure de vous proposer des solutions concrètes pour votre projet et votre réalité régionale.	

	De plus, nous vous invitons à consulter la section concernant l'équité, diversité et inclusion sur notre site web pour de plus amples renseignements.	
PROCÉDURE DE DÉPÔT		
Qui est la personne dans mon établissement responsable de la transmission des demandes au FRQNT ?	<p>La personne responsable de votre établissement est un membre du bureau de la recherche. Un gestionnaire peut déléguer à un conseiller ou une conseillère à la recherche le mandat de transmettre les demandes au FRQNT.</p> <p>Vous ne pouvez pas transmettre directement votre demande au Fonds. Elle doit préalablement avoir été approuvée par votre établissement gestionnaire qui a la responsabilité de transmettre la demande au FRQNT.</p> <p>La personne candidate transmet sa demande de financement auprès de l'établissement à travers le portfolio FRQnet. Nous vous recommandons de vous assurer d'identifier rapidement cette personne-ressource et de sa disponibilité avant la date limite de transmission au FRQNT.</p>	
J'ai déposé ma demande à 16 h 01 ! Est-ce que je peux la transmettre au fonds via courriel ?	<p>Malheureusement non. La date et l'heure limite de transmission sont fermes. Seulement si nous détectons que le système FRQnet a fait une erreur, une solution vous sera proposée.</p> <p>Étant donné l'achalandage important sur le portfolio ou portail FRQnet la journée de dépôt, nous vous recommandons fortement de ne pas attendre à la dernière minute.</p>	
J'ai déposé ma demande, mais le portfolio FRQnet m'indique qu'il y a une erreur dans la section du CV commun canadien. Pourtant j'ai bien un CCV ainsi que mes contributions détaillées.	Le CCV ainsi que les contributions détaillées doivent être actualisés dans les 12 mois précédant la date de dépôt . Le système actualise la date limite au mois de juin de chaque année.	
DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE		
Subvention de fonctionnement		
	Est-ce que c'est une dépense admissible ?	
Je souhaite utiliser Calcul Québec, Génome Québec ou toutes autres plateformes de calcul ou de génomique.	Oui. Vous devez l'indiquer sous la catégorie <i>Frais de plateformes (location, entretien et réparation) (ex. animalerie, serre, banc d'essai...)</i> dans votre budget de fonctionnement.	

Je souhaite créer un site web pour faciliter le partage d'expériences avec les communautés impliquées dans la recherche.	Oui. Les frais liés aux télécommunications (utilisation de service de visioconférence, webinaire, site web et médias sociaux).	
Subvention d'équipement		
Je veux acheter un ordinateur pour mon étudiant ou étudiante. Est-ce que je peux utiliser cette subvention d'équipement ?	Les comités d'évaluations ont de grandes réserves d'accepter ce genre/type de demande dans la subvention d'équipement. De plus, l'équipement demandé doit être de plus de 7 000 \$, ce qui se traduit par un parc informatique, des serveurs et d'autres composantes très dispendieuses. Nous vous recommandons d'utiliser d'autres sources de financement, par exemple votre subvention de démarrage.	
J'ai reçu une soumission venant de l'étranger. Est-ce que je peux la présenter comme justificatif ?	Oui. Simplement vous assurez que les informations dans la section justification soient bien en dollar canadien. N'oubliez pas aussi d'y inclure les frais de transport, et de dédouanement. Finalement, assurez-vous de vérifier avec vos services des finances si d'autres frais peuvent s'appliquer.	
Je n'ai pas reçu la totalité du montant justifié dans ma demande. Pourquoi ?	La justification n'a pas convaincu le comité d'évaluation de la nécessité d'acquérir l'équipement demandé ou le modèle demandé en lien avec les méthodes et besoins présentés dans la proposition.	
Est-il possible de modifier les montants alloués à un équipement, à la suite d'une mise à jour de ma soumission ?	Oui. Tout en respectant le montant qui vous a déjà été alloué. Si le montant dépasse ce montant, une lettre de votre établissement vous sera demandée afin d'en autoriser l'achat. Pour ce faire, vous devez nous envoyer par courriel votre demande en justifiant tout changement à la demande originale afin que celle-ci soit autorisée par les Fonds.	
Pourquoi dois-je dépenser cette subvention au cours de la 1 ^{re} année ?	La demande d'équipement étant évaluée à même la section de la méthodologie de votre projet, il est essentiel que vous en fassiez l'acquisition rapidement afin de ne pas retarder l'avancement de votre projet de recherche. De plus, une période d'apprentissage est à prévoir afin que vous et vos PHQ soyez totalement fonctionnels avec son utilisation.	
PROCESSUS D'ÉVALUATION		
Est-ce que ma demande sera évaluée par des pairs de mon domaine de recherche ?	Oui. Nous mettons tous nos efforts afin que votre demande soit évaluée par des pairs de votre domaine de recherche. Toutefois, il est fort probable que les membres du comité ne soient pas spécifiquement dans votre champ de recherche. Assurez-vous de vulgariser suffisamment votre demande (éviter un jargon trop hermétique) et définissez toutes les acronymes au moins une fois.	

DURÉE ET GESTION DES SUBVENTIONS		
Je souhaite prolonger ma période de subvention d'un an afin de dépenser les sommes restantes et cela selon l'article 6.10 des RGC . Comment dois-je m'y prendre ?	La demande de prolongation doit toujours être justifiée dans le rapport financier annuel à la section Report de solde . <u>Cette prolongation n'est pas automatique.</u>	
J'ai des questions concernant ma subvention. À qui dois-je m'adresser ?	Nous invitons les titulaires d'octroi de contacter en premier lieu leur bureau de la recherche ou leur conseiller et conseillère à la recherche. Cette ressource inestimable est là pour vous accompagner dans toutes les étapes de votre recherche. Toutefois, c'est avec grand plaisir que nous répondrons à vos questions via l'adresse courriel suivante : releve.professorale.nt@frq.gouv.qc.ca ou par téléphone : 418-643-8560-3355.	
ANNONCE DES RÉSULTATS		
Quand seront annoncés les résultats du concours ?	Comme tous les ans, les résultats du concours sont annoncés aux personnes candidates vers le 30 avril.	
Est-ce que la liste des octrois est un classement général de toutes les demandes recommandées ?	Non. Le taux de financement est appliqué à chaque comité. Il n'y a donc pas de classement général des octrois pour toutes les demandes évaluées. De plus, dans l'éventualité qu'une personne se désiste de son financement, le financement n'est pas accordé à la personne suivante dans le classement final du comité.	
Si je retire ma demande de subvention d'équipement, est-ce que je peux recevoir quand même une subvention de fonctionnement ?	Non. Les fonds pour la demande de subvention d'équipement ne proviennent pas de la même enveloppe que la subvention de fonctionnement. Retirer votre demande d'équipement ne vous permet donc pas de recevoir la subvention de la relève professorale.	
RAPPORT FINANCIER		
Je n'ai pas encore reçu mon invitation à compléter mon rapport financier annuel. Quand aurais-je accès à ce dernier ?	Les rapports financiers sont accessibles à votre établissement gestionnaire qui doit compléter les sections de redditions de compte. Vous recevrez un avis de votre établissement à travers votre portfolio FRQnet qu'une action doit être entreprise. Seulement après cette étape réalisée par votre établissement vous serez en mesure de compléter les sections du ou de la titulaire.	

	incluant ce que vous voulez faire avec vos sommes restantes, ainsi que le nombre et les montants alloués à la formation des PHQ.	
Pourquoi dois-je indiquer à deux endroits différents la présence de PHQ dans le projet ?	Il est important d'indiquer à la section correspondante le nombre de PHQ impliqué dans le projet ainsi que les montants qui leur sont accordés. Sans ces deux informations, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer le pourcentage des subventions qui est distribué à la formation de la relève scientifique.	
RAPPORT FINAL		
Ma subvention de la relève professorale est terminée depuis plus d'un an. Quand devrais-je rédiger le rapport final ?	Le rapport final est accessible 21 mois après la fin officielle de votre subvention. Vous recevrez un avis dans votre portfolio FRQnet vous invitant à le compléter.	
Mon rapport final m'a été retourné pour correction. Pourquoi ?	Les rapports finaux sont souvent retournés dans la majorité des cas, car il manque des informations importantes concernant les PHQ qui ont été impliqués dans le projet et les publications auxquelles ils ont contribué. L'autre erreur fréquente est un manque de concordance entre les différentes sections du formulaire. Les données recueillies dans ces rapports sont utilisées afin d'offrir des programmes de subvention qui répondent mieux aux besoins de l'écosystème de la recherche. De là l'importance d'y indiquer toutes les retombées que votre projet a obtenues.	